

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 16 JANVIER 2018

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DUPRAY Patrice, Président.

Mr DUPRAY Patrice annonce l'ouverture de la séance.

Mr DUPRAY Patrice annonce les personnes excusées.

L'ordre du jour est adopté.

Le procès-verbal du 10 octobre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

CONVENTION POUR VENTE AUPRES DES RESIDENTS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE E. COTTON.

Vu la demande d'une conseillère mandataire de la Société Stanhome, sise Allée des Primevères – 56204 LA GACILLY CEDEX pour permettre la vente de produits de la société Stanhome auprès des résidents de la résidence autonomie Eugénie Cotton,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité

Autorise son Président à signer la convention entre le C.C.A.S. et la Société Stanhome.

ADHESION A L'ASSOCIATION RESO.

Suite à la création, en décembre 2009, de l'association RESO (Réseau des Epiceries Sociales et Solidaires) permettant de promouvoir, mettre en réseau, soutenir, accompagner ou conduire des actions concourant à la gestion et au développement des épiceries sociales et solidaires et à la mutualisation des moyens :

Le conseil d'administration à l'unanimité,

Autorise son président à renouveler son adhésion, pour trois ans, auprès de cette association et mandate pour représenter l'Épicerie Sociale et Solidaire de Grand-Couronne Mme MAHMOUDI Amel, comme membre titulaire et Mr LEMARIE Yann, comme membre suppléant.

Puis à régler à l'association la cotisation annuelle, au titre de son adhésion et du conventionnement avec les villes de La Bouille et Moulineaux, à savoir :

- 150 € pour la ville
- Plus 150€ pour les villes rattachées au siège de l'épicerie sociale et solidaire

Dit que la dépense sera imputée à l'article correspondant du budget.

RENOVATION DE 3 APPARTEMENTS A LA RESIDENCE AUTONOMIE E. COTTON.

Suite à la proposition du centre de formation Education et Formation concernant la rénovation d'appartements à la Résidence Autonomie Eugénie Cotton.

De définir les modalités pour la réalisation des travaux soit :

- * Rénovation de 3 appartements sur une période de 9 semaines soit 36 jours, ce qui correspond à 3 semaines par appartement sur 4 jours par semaine pour un montant estimatif de 10 800 €.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

Autorise son Président à signer la convention entre le C.C.A.S. et Education Formation.

AVENANT ARRETE DE NOMINATION DES MEMBRES QUALIFIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014 fixant à 8 élus le nombre de membres du Conseil Municipal à siéger au CCAS., modifié le 29 septembre 2014.

Suite au départ de Mr CANY Philippe ayant la qualité de représentant du Comité d'Action et de Promotion Sociales (association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions).

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

Décide de faire un avenant à l'arrêté de nomination des membres qualifiés au conseil d'administration du C.C.A.S. qui a été signé en date du 20 mai 2014.

En nommant Mme LEFEVRE Christelle, Directrice du C.A.P.S. pour le remplacement de Mr CANY Philippe.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

Procède au débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Date du prochain conseil d'administration aura lieu le 22 février 2018 à 18h00 et non le 13 février 2018 comme annoncé lors du dernier C.A.

La galette des rois de la Résidence Autonomie aura lieu le 23 janvier 2018.

Mme LE MOAL s'excuse d'avance pour son absence lors du prochain Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30.

Patrice DUPRAY
Président du C.C.A.S.